



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 Décembre 2019

Etaient présents :

- Monsieur le Maire : Jean-Georges KARL
- Les Adjoints : Mme Christine FASSEL-DOCK, M. Albert ALLMENDINGER

Les Conseillers Municipaux : Mme Karin ALESSANDRI, M. Michel ESTNER, M. FREY Thierry, Mme Sylvie FINKLER, M^{me} Annie HEYWANG, Mme Martine NUSS, M. Bruno PFRIMMER, M. Dominique ROHFRITSCH, Mme Fabienne SCHNEIDER

Absents excusés :

- M. Loïc BERGER qui a donné procuration à M. le Maire
- M. Christian DOCK
- M. Michel MECKERT

La séance du Conseil Municipal a été précédée d'une rencontre avec le Principal du Collège de Heiligenstein, M. Pabst, pour évoquer la sécurité dans le « Sonderweg ».

A l'issue de la discussion, M. le Maire a proposé une réunion avec les parents d'élèves.

1 – Procès-verbal de la séance du 21 Octobre 2019

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 Octobre 2019 a été adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance.

2 – Décisions du Maire (N°3 et N°4)

Dans le cadre de sa délégation, M. le Maire informe les conseillers municipaux des décisions qu'il a prises au nom de la Commune :

N°3/2019 du 04/11/2019 :

Le Maire a :

DECIDE

La signature d'une convention de mise à disposition des locaux situés dans l'extension de la salle polyvalente – rez-de-chaussée et le local situé à l'étage, entre l'Association théâtrale de Heiligenstein « D'TRAJMETZLE », représentée par son Président, M. Michel ESTNER et la commune de Heiligenstein.

N°4/2019 du 04/11/2019 :

Le Maire a :

VU le recours qui vise l'annulation de :

- l'arrêté en date du 11 Mars 2019 de la Commune de Heiligenstein accordant un permis de construire à l'EARL Domaine MECKERT, ayant siège social 29, Rue Principale à Heiligenstein

- la décision implicite de rejet du recours gracieux devant le Maire de la Commune de Heiligenstein formé par courrier recommandé avec accusé de réception du 09/05/2019

DECIDE d'ester en justice auprès du tribunal administratif de Strasbourg, dans le recours énoncé ci-dessus ;

DIT que les frais et honoraires de l'avocat désigné par la protection juridique de la commune, après déduction d'une franchise contractuelle de 10 % et sur présentation de la facture acquittée, seront pris en charge au titre de la protection juridique

IMPUTE cette somme au compte 6226 – Honoraires –

3 – Décision modificative n°3

Entendu les explications de M. le Maire

VU l'avis favorable du Conseil Municipal en date du 21 Octobre 2019 quant à l'acquisition du bâtiment, sis 39, Rue Principale

Le Conseil Municipal
Délibère et

VOTE la décision modificative n° 3/2019 ci-après :

Dépenses	0,00 €	Recettes	0,00 €
Opération n° 140 : Construction d'un groupe scolaire	- 200 000,00 €		
Article 21312 (section d'investissement)			
Bâtiments scolaires			
Opération n° 142 : Acquisition immeuble	200 000,00 €		
Article 21318 (section d'investissement)			
Autres bâtiments publics			

Adopté à 12 VOIX POUR – 1 VOIX CONTRE

4 – Tarifs 2020

Droit de photocopies	
Photocopies A4 Noir et blanc	0,15 €
Photocopies A4 couleur	0,50 €
Photocopies A3 Noir et blanc	
Photocopies A3 couleur	1,00 €

Droit de publication	5,00 € pour une durée d'affichage ne dépassant pas 1 mois puis 5 € pour chaque mois supplémentaire entamé
-----------------------------	--

Droit de place	15 € par jour
-----------------------	---------------

Echafaudage sur domaine public	gratuit pour une durée ne dépassant pas 1 mois puis 10 € par semaine supplémentaire entamée
---------------------------------------	--

Benne sur domaine public	5 € par jour
---------------------------------	--------------

Location du caveau	65 € + 25 € pour le chauffage
---------------------------	-------------------------------

Concessions dans le cimetière	
Tombe simple (pour 30 ans)	100 €
Tombe double (pour 30 ans)	200 €
Case columbarium (pour 15 ans)	500 €
Renouvellement case Columbarium 15ans	300 €

Mise à disposition exceptionnelle d'un agent communal	50 € / heure entamée et agent et 80 € / heure entamée pour machines et tracteur avec chauffeur
--	---

Location salle Ehret Wantz	
Forfait journalier	30 € + 10 € pour le chauffage
Forfait annuel pour 1 occupation par semaine	250 € pour l'année
Forfait annuel pour 2 occupations par semaine	500 € pour l'année

Location salle ECOLE MATERNELLE	
Forfait journalier	40 €
Forfait annuel pour 1 occupation par semaine	300 € pour l'année
Forfait annuel pour 2 occupations par semaine	600 € pour l'année

Adopté à l'unanimité

5 – Autorisation d'engagement d'un Adjoint Technique contractuel

VU la démission présentée par l'ouvrier communal occupant le poste d'adjoint technique à temps non complet, prenant effet le 01/01/2020,

Entendu les explications de M. le Maire

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal

AUTORISE l'engagement d'un agent contractuel sur l'emploi d'Adjoint Technique à temps non complet **dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.**

Les attributions consisteront à :

- Entretien des espaces publics (tonte, débroussaillage, élagage, balayage) et la signalisation horizontale et verticale ;
- Participer en équipe aux diverses tâches du service technique;
- Déneiger et saler en période hivernale;
- Veiller à la maintenance de l'outillage communal;

La durée hebdomadaire de service est fixée à 24,50/35^{ème}.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 348, indice majoré : 326.

Le contrat d'engagement sera établi à partir du 9 Décembre 2019 sur les bases de l'application de l'article 3-2, de la loi du 26 janvier 1984 modifié.

La durée de l'arrêté d'engagement est fixée à un an, renouvelable 1 fois sous réserve de la publication de la vacance du poste.

DIT que le poste créé en date du 30 Mars 2016 pour le recrutement d'un adjoint technique contractuel sera supprimé le 01/01/2020

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019-2020.

Adopté à l'unanimité

6 – Abrogation de la Délibération du 12 septembre 2016 relative au déploiement des compteurs « LINKY »

Entendu les explications de M. le Maire

VU l'annulation par le Tribunal Administratif de Strasbourg de la décision implicite rejetant la demande d'ENEDIS du 25 août 2017 tendant à l'abrogation de la délibération du 12 septembre 2016 par laquelle le conseil municipal s'est opposé au déploiement des compteurs « LINKY » sur le territoire de la commune

Considérant que le Tribunal Administratif enjoint le Maire de réunir le Conseil municipal et d'inscrire à l'ordre du jour l'abrogation de la délibération du 12 septembre 2016 dans un délai de deux mois à compter de la notification du jugement,

Le Conseil Municipal, Sur proposition de M. le Maire
Décide

D'abroger la délibération du Conseil Municipal du 12 septembre 2016 par laquelle il s'est opposé au déploiement du compteur « LINKY » sur le territoire de la commune

5 VOIX POUR – 7 VOIX CONTRE – 1 ABSTENTION

7 – Mise en place de PAYFIP

M. le Maire informe les membres du Conseil qu'il est possible de proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services via le dispositif PAYFIP (Paiement par Internet) fourni par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Dans le cadre de la modernisation des services offerts à la population, il est proposé de valider et de déployer ce dispositif particulièrement adapté au recouvrement des créances.

Grâce à PAYFIP, le paiement des sommes dues pour l'usage des services publics d'une collectivité est facilité. Il s'agit d'une offre enrichie permettant un paiement simple, rapide et accessible, par carte bancaire mais aussi par prélèvement SEPA unique. Le dispositif est accessible 24h/24 et 7 jours /7 et les modalités de règlement sont simples à utiliser.

M. le Maire qui propose aux membres du Conseil d'approuver le principe du paiement en ligne des titres de recettes via le dispositif PAYFIP à compter du 1^{er} janvier 2020,

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,

APPROUVE le principe du paiement en ligne des titres de recettes via le dispositif PAYFIP, à compter du 1^{er} janvier 2020,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service PAYFIP et l'ensemble des documents nécessaires à sa mise en place

Adopté à 10 VOIX POUR – 3 VOIX CONTRE

8 – Autorisation de prélèvement de terre végétale sur le site de la construction du groupe scolaire

VU la demande présentée par M. FREY Anthony de prélever une hauteur de 20 cm de terre végétale sur le terrain (ayant appartenu à la famille) vendu à la commune pour être intégré dans le site de la construction du groupe scolaire – parcelle 696 – section 9 –

Considérant que cette terre ferait l'objet de déblaiement dans le cadre de la construction du groupe scolaire

Le Conseil Municipal
Délibère et,

AUTORISE M. Anthony FREY à prélever une hauteur de 20 cm environ de terre végétale sur la parcelle 696- section 9

Adopté à l'unanimité

9 – Divers

A – Branchement gaz de Barr

M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a contacté Gaz de Barr pour un éventuel branchement « gaz » pour la mairie, dans le cas où la chaudière au fioul venait à défaillir. La crainte est réelle. Il est indispensable d'envisager une solution de remplacement.

B – Diverses informations

M. le Maire donne quelques informations :

- Une réunion portant sur une étude hydraulique sur les bassins versant de l'Ehn, de l'Andlau et de la Scheer est organisée par la Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin le Mercredi 4 décembre 2019 à 14 H. Il souhaiterait que la Conseillère Mme Annie HEYWANG y participe puisque c'est elle qui s'occupe plus précisément de tout ce qui a trait à l'eau (plus particulièrement les réseaux).
- La Sous-Commission Départementale de Sécurité effectuera le 04/12/2019 la visite périodique au Relais du Klevener. M. le Maire charge son 2^e Adjoint M. Albert ALLMENDINGER de représenter la commune lors de cette inspection.
- Dans le cadre d'un éventuel droit de préemption, la visite de l'immeuble 39, Rue Principale est prévue le 03/12/2019 à 13 h 45.
- Le samedi 7 Décembre 2019 à 14 h, la famille Wilhelm sollicite la salle Ehret Wantz pour fêter le retour de leurs enfants, Alexandre et sa compagne qui reviennent de leur périple « tour de l'Europe en tandem ». Ils ont été suivis par un certain nombre d'internautes qui attendent avec impatience de partager ce moment. Une projection illustrera ce voyage ! M. le Maire souhaite que les conseillers disponibles soient présents.
- M. le Maire informe également les conseillers qu'il fait établir des devis pour la fourniture et la pose d'un écran géant fixe et d'un vidéoprojecteur pour la salle polyvalente. Mme Christine FASSEL-DOCK, 1^{ère} Adjointe pense qu'il serait préférable de privilégier les travaux de toiture et d'isolation phonique. Mme SCHNEIDER Fabienne, conseillère et responsable de la salle polyvalente, dit qu'aucune fuite n'a été détectée à ce jour. La dernière intervention semble être efficace.

C – Remerciements

Mme Christine FASSEL-DOCK, 1^{ère} Adjointe, souhaitait remercier les enseignantes ainsi que les enfants des classes élémentaires ayant participé à la cérémonie du 11 Novembre au Monument aux Morts. Le goûter leur a été offert par la municipalité au lendemain du 17 Novembre 2019.

Les enfants de l'école maternelle seront également gâtés le jour de la St Nicolas ! Ils auront la joie de déguster les « Männele » fabriqués par le boulanger.

D – Collecte des Biodéchets

Un conseiller municipal, M. Dominique ROHFRITSCH déplore que suite à la mise en place des bornes d'apport volontaire des biodéchets, la collecte des ordures ménagères sera diminuée. 36 levées seront autorisées par foyer et toute levée supplémentaire sera facturée. Il s'inquiète quant aux décharges sauvages. Par ailleurs, les différentes bornes, 4 au total, ne sont pas très bien réparties sur l'ensemble du village. M. le Maire a en bien conscience mais il faut savoir que la mise en place d'un tel équipement requiert une surface pouvant l'accueillir et qu'il soit accessible au camion de collecte. Deux exigences très difficiles à réunir au centre du village où les ruelles sont étroites.

Implantation des 4 bornes :

- Rue de la Montagne, près du grand tilleul,
- Rue Simonsbrunne,
- Place du Lindel,
- Rue du Mont Ste Odile (Wasch) en cours d'installation.

E – Nettoyage de la Rue Ehret Wantz consécutif aux travaux d'excavation

Un conseiller municipal a souhaité savoir qui avait pris en charge les travaux de nettoyage de la Rue Ehret Wantz, celle-ci ayant été fortement souillée de boues par les tracteurs ayant procédé aux travaux d'excavation dans le « Gaesselweg ». M. le Maire rappelle qu'il a effectivement reçu de nombreuses plaintes, et que c'est finalement le propriétaire, avec l'aide des pompiers et des ouvriers communaux qui ont procédé au nettoyage. Il avait contacté les services du Département, mais compte tenu du dégagement à opérer ils ne pouvaient répondre à la demande.

F – Stationnement abusif Rue de la Montagne

M. le Maire rappelle qu'il avait entrepris les démarches pour faire enlever la voiture en stationnement abusif rue de la Montagne. Depuis lors, la propriétaire a remis le véhicule en état de fonctionner et le déplace régulièrement. L'enlèvement ne pourra donc pas avoir lieu.

La séance est levée à 21 h 45.

Le Maire :
Jean-Georges KARL



INFORMATIONS DIVERSES

Calendrier des manifestations

Dates	Manifestations
Vendredi 20 Décembre 2020	Fête de Noël des Enfants (19 h à la salle polyvalente)
Samedi 25 janvier 2020	D'TRAJMETZLE (Soirée théâtrale à 20 H salle polyvalente)
Dimanche 26 janvier 2020	D'TRAJMETZLE (Matinée théâtrale à 14H 30 salle polyvalente)
Vendredi 31 janvier 2020	D'TRAJMETZLE (Soirée théâtrale à 20 H 30 salle polyvalente)
Samedi 1er Février 2020	D'TRAJMETZLE (Soirée théâtrale à 20 H salle polyvalente)
Dimanche 02 Février 2020	D'TRAJMETZLE (Matinée théâtrale à 14H 30 salle polyvalente)

Comédie de Claude DREYER «Unseri Fräue streike ! »

Réservation pour les représentations théâtrales : S'adresser à Mme DIEBOLD Michelle au 07 80 32 29 81 ou encore par mail à : association.dtrajmetzle@wanadoo.fr

2 – Inscription liste électorale

Il n'y aura pas de permanence exceptionnelle assurée le lundi 31 Décembre 2019 pour les inscriptions sur la liste électorale. En effet, avec l'entrée en vigueur du Répertoire Electoral Unique (REU) au premier janvier 2019, il sera possible de s'inscrire jusqu'au 7 Février 2020.

Inscription en ligne sur service public.fr (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>)

3 - Fermeture du secrétariat

Le secrétariat de la Mairie sera fermé pour congé du 27 décembre 2020.

En cas d'urgence, vous pouvez contacter :

M. le Maire Jean-Georges KARL au 06 85 23 28 22

Mme la 1^{ère} Adjointe Christine FASSEL-DOCK au 06 28 25 56 00

M. l'Adjoint Albert ALLMENDINGER au 06 70 19 18 15

Le Maire,
Les Adjoints,
L'ensemble du Conseil Municipal,
et le Personnel Communal
Vous souhaitent

Un joyeux Noël et une excellente année 2020

**Commune de
HEILIGENSTEIN**

T : 03 88 08 90 90
Fax : 03 88 08 46 17
e-mail : mairie@heiligenstein.fr



**HEURES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT
DE LA MAIRIE
EN 2020**

Jour	Heures d'ouverture
Lundi	17 h à 18 h
Mercredi (sauf un mercredi par mois - <i>voir tableau ci-dessous</i>)	9 h à 11 h 30
Vendredi	9 h à 11 h 30
Samedi (un samedi par mois - <i>voir tableau ci-dessous</i>)	9 h à 11 h

Afin de permettre aux administrés, travaillant toute la semaine, de pouvoir bénéficier des services du secrétariat, il est prévu une ouverture **un samedi matin par mois** (en principe le premier samedi du mois, sauf exception). Un tableau annexe donne le détail des ouvertures le samedi et des fermetures le mercredi.

Mercredi Fermé	Samedi Ouvert
01 janvier 2020	04 janvier 2020
/	01 février 2020
/	07 mars 2020
/	04 Avril 2020
/	16 mai 2020
/	06 juin 2020
/	04 juillet 2020
29 juillet 2020	01 août 2020
02 septembre 2020	05 septembre 2020
30 septembre 2020	03 octobre 2020
04 novembre 2020	07 novembre 2020
02 décembre 2020	05 décembre 2020